

TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

USAGES HOMOLOGUÉS	CULTURES	DOSE MAXIMUM D'EMPLOI	NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATION PAR AN	STADE D'APPLICATION	DÉLAI AVANT RÉCOLTE	ZONE NON TRAITÉE PLANTE NON-CIBLES	ZONE NON TRAITÉE AQUATIQUE
Blé*désherbage	Blé dur d'hiver et de printemps Blé tendre d'hiver et de printemps Epeautre, Triticale tritordeum, et autres hybrides du blé	50 g/ha	1	BBCH 13 - 39	F (BBCH39 max)	5 mètres	5 mètres
Orge*désherbage	Orge d'hiver	50 g/ha	1	BBCH 13 - 39	F (BBCH39 max)	5 mètres	5 mètres
	Orge de printemps	50 g/ha	1	BBCH 13 - 39	F (BBCH39 max)	5 mètres	5 mètres
Avoine*désherbage	Avoine d'hiver	50 g/ha	1	BBCH 13 - 39	F (BBCH39 max)	5 mètres	5 mètres
	Avoine de printemps	50 g/ha	1	BBCH 13 - 39	F (BBCH39 max)	5 mètres	5 mètres

Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du tribénuron-méthyl sur sols alcalins (pH supérieur à 7) en automne à une dose supérieure ou égale à 12,5 g/ha de tribénuron-méthyl. Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols drainés en période de drainage avant le stade BBCH20.

Les limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse suivante :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

NUFARM SAS préconise l'utilisation de **NIMBLE®** uniquement sur les cultures et usages mentionnés ci-dessus, et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Nom homologué : NIMBLE®

AMM n°2110072

Famille de produit : Herbicide (HRAC 2)

Composition : 250 g/kg (25% p/p) de tribénuron-méthyl + 500 g/kg (50% p/p) de thifensulfuron-méthyl

Formulation : Granulé dispersable (WG)

MODE D'ACTION

NIMBLE® est un herbicide de post-levée destiné au désherbage anti-dicotylédones des céréales.

Les deux molécules (tribénuron-méthyl et thifensulfuron-méthyl, groupe HRAC 2, famille des sulfonyleurées) agissent en inhibant la synthèse de l'acétolactate synthétase (ALS), ce qui stoppe immédiatement la croissance des plantes sensibles et supprime ainsi toute compétition avec la culture en place. Les adventices traitées disparaissent ensuite progressivement.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

NIMBLE® est efficace sur un grand nombre d'adventices dicotylédones annuelles et vivaces.
La dose peut être réduite sur les jeunes adventices sensibles (moins de 4 feuilles).

Dicotylédones annuelles jeunes	Spectre d'efficacité à 50 g/ha
Anthrisque (faux persil)	Très Sensible (>95%)
Alchémille	
Arabetre	
Capselle	
Cardamine	
Céraiste	
Coquelicots	
Géraniums	
Lamiers	
Lampsane	
Matricaire	
Miroir de Vénus	
Mouron (stellaire)	
Moutarde (sanve)	
Myosotis	
Ravenelle	
Renouée liseron	
Repousses de colza	
Scandix peigne de Vénus	
Séneçon	
Valérianelle	
Fumeterre	Sensible (85%-95%)
Grémil	
Renouée des oiseaux	
Véroniques ((feuilles de lierre-des-champs-de-Perse)	Assez Sensible (70%-85%)
Bleuet	
Gaillet	
Pensée	
Dicotylédones vivaces (levées au moment de l'application)	Spectre d'efficacité à 50 g/ha
Chardon	Très Sensible (>95%)
Rumex	

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

NIMBLE® est sélectif de toutes les variétés actuelles de blé tendre et dur d'hiver et de printemps, d'orge d'hiver et de printemps, d'avoine d'hiver et de printemps, d'épeautre et de triticale.

Pour toute variété nouvellement inscrite au catalogue, consulter votre technicien habituel. **NIMBLE®** s'utilise sur des céréales en bon état végétatif. Ne pas appliquer sur une culture souffrant d'un stress dû à la sécheresse, l'excès d'eau, des températures basses, une attaque parasitaire, une carence minérale, une compaction du sol ou tout autre facteur réduisant la croissance de la culture.

Ne pas utiliser **NIMBLE®** sur une céréale sous-ensemencée avec des graminées, du trèfle ou d'autres légumineuses, ou avec toute autre culture d'espèces dicotylédones.

Eviter tout recroisement de traitements.

Eviter l'inhalation de gouttelettes de bouillie.

Appliquer **NIMBLE®** par temps calme, sans vent (vent inférieur ou égal à 3 sur l'échelle de Beaufort). Eviter tout entraînement des gouttelettes de bouillie sur les cultures voisines sensibles, ainsi que sur les zones cultivées qui vont être semées avec des cultures sensibles (espèces dicotylédones).

Eviter les dérives de pulvérisation vers les mares, rivières, fossés et zones adjacentes. Ne pas traiter à proximité des points d'eau.

Mettre en œuvre les bonnes pratiques agricoles visant à limiter les risques de dérive.

Utiliser des buses adaptées et veiller à la qualité de la pulvérisation. Dans le cas d'utilisation de buses antidérive, respecter les recommandations d'emploi d'utilisation du fabricant (volume d'eau, pression).

En cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en œuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

MÉLANGES EXTEMPORANÉS

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Utiliser un volume d'eau de 150 à 200 L/ha

Avant de débuter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de **NIMBLE®**, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

Introduire **NIMBLE®** directement par l'incorporateur après avoir rempli la cuve à moitié d'eau, l'agitateur étant en fonctionnement.

En l'absence d'incorporateur, verser la quantité requise de **NIMBLE®** lentement et directement dans le réservoir du pulvérisateur, à demi rempli d'eau, l'agitateur étant en marche. Terminer le remplissage.

Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur (clapet anti-retour, dispositif de surverse).

Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application, en conformité avec la législation.

Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Appliquer la bouillie immédiatement après la préparation. Dans tous les cas, ne pas conserver plus de 24h dans la cuve.

Se protéger efficacement (voir le paragraphe sur la protection de l'opérateur).

CULTURES SUIVANTES

Sont possibles, dans le cadre normal de la rotation :

Automne suivant la récolte de la céréale	Printemps suivant la récolte de la céréale
Céréales, graminées fourragères, colza, féverole ou pois d'hiver	Betterave, pois protéagineux, pois de conserve, tournesol, maïs, haricots, endives, pomme de terre, soja, lin, sorgho
Principaux engrais verts (moutarde, radis)*	
Couverts de jachères à base de graminées, trèfle (blanc, incarnat, violet, souterrain), moutarde blanche	

*Un effet dépressif peut occasionnellement se manifester si les conditions d'implantation sont défavorables.

En l'absence d'informations suffisantes, l'implantation de tout autre culture est déconseillée dans les seize mois qui suivent le traitement avec **NIMBLE®**. Après **NIMBLE®** en programme avec une spécialité contenant d'autres sulfonylurées, nous consulter.

CULTURES DE REMPLACEMENT

En cas de destruction accidentelle de la céréale, il est possible de semer du blé tendre, du blé dur, de l'orge de printemps 3 semaines après l'application de **NIMBLE®**.

En cas de destruction accidentelle d'une céréale traitée à l'automne, il est également possible de semer du maïs. Pour l'implantation de toute autre culture, nous consulter.

PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

En toute état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique (*)	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables (**)
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire			EPI vestimentaire	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)	EPI partiel			EPI partiel	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4	OU Type 3			OU Type 3	

*EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATERIEL PENDANT LA PHASE DE PULVERISATION. DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ETRE PORTES QU'A L'EXTERIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ETRE STOCKES APRES UTILISATION A L'EXTERIEUR DE LA CABINE.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITEE.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

La sécurité d'un pulvérisateur propre en 3 étapes de rinçage :

1^{ère} étape :

Version du 04/04/2024. Annule et remplace les versions antérieures.

- La totalité de l'appareil doit être rincé à l'eau claire et le fond de cuve dilué par l'ajout d'un volume d'eau au moins égal à 5 fois le volume de cuve.
- Ce rinçage peut se faire à la parcelle ou sur une aire sécurisée.
- Vidanger le pulvérisateur.

2^{ème} étape :

- Rincer immédiatement 2 fois à l'eau claire la cuve, le tuyau et la rampe à l'aide d'une quantité d'eau au moins égale à 10% de la capacité de la cuve.
- Ajouter lors du premier rinçage un nettoyant spécial sulfonylurées.
- Eliminer tous les dépôts visibles.
- Vidanger le pulvérisateur.

3^{ème} étape :

- Démontez et nettoyez à l'eau claire les buses et les filtres.

En cas de mélange avec une (ou plusieurs) spécialité(s) pour laquelle/lesquelles un processus de rinçage est indiqué, se reporter à l'étiquette la plus contraignante des spécialités mélangées.

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

CLASSEMENT



ATTENTION

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 : Contient du tribénuron-méthyl. Peut produire une réaction allergique.

P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux conformément à la réglementation nationale.

Délai de rentrée : 6 heures

SPe2 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du tribénuron-méthyl sur sols alcalins (pH supérieur à 7) en automne à une dose supérieure ou égale à 12,5 g/ha de tribénuron-méthyl.

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol drainé en période de drainage avant le stade BBCH 20.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours des ferme ou des routes.

STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans le récipient d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel et de la chaleur, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas stocker la préparation à plus de 40°C.

EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

PREMIERS SOINS

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

-  N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
-  Protégez votre santé et celle de votre entourage.
-  Surveillez les conditions météorologiques.
-  Protégez les points d'eau.
-  Protégez les pollinisateurs.
-  Préservez la faune sauvage.



 D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI

NUFARM SAS

Immeuble West Plaza - 11, rue du Débarcadère - 92700 Colombes

Tél: 01 40 85 50 50 / Fax: 01 47 92 25 45

<https://nufarm.com/fr/>